

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Communauté
d'Agglomération du Gard
Rhodanien (30)
Domaine de Paniscoule
Route d'Avignon
30200 Bagnols sur Cèze

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Agglomération du Gard Rhodanien (30), Contact : service commande publique, Route d'Avignon, 30200 Bagnols sur Cèze, FRANCE.
Tél. : +33 466790102. Courriel : marchespublics@gardrhodanien.fr. Code NUTS : FRJ12.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.gardrhodanien.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Service commande publique 1717 ROUTE d'Avignon , Contact : Mme CARUSO, 30200 BAGNOLS SUR CEZE, FRANCE. Tél. +33 466790102. Courriel : c.caruso@bagnolssurceze.fr. Code NUTS : FRJ12. Adresse internet : <https://www.gardrhodanien.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché d'assurances pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

II.1.2) Code CPV principal

66510000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Marché d'assurances : Dommages aux biens; Responsabilité civile; Flotte automobile; Risques statutaires

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour un nombre maximal de lots : 4

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : Dommages aux biens

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66515200

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

II.2.4) Description des prestations

GARANTIES DEMANDEES (ces spécifications correspondent à l'offre de base)

- incendie / foudre / explosions
- dommages aux appareils électriques et électroniques
- attentats / vandalisme tous dommages
- choc de véhicules appartenant à des tiers / chute d'appareils de navigation aérienne
- dégâts des eaux
- tempêtes / grêle / poids de la neige / catastrophes naturelles
- vol
- bris de glaces

LIMITATION CONTRACTUELLE D'INDEMNITE DEMANDEE (ces spécifications sont facultatives et peuvent faire l'objet de variantes) :
L.C.I. : 19 900 000 €

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : Oui

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Date d'effet au 1er janvier 2023, Durée du contrat: 4 ans avec faculté de résiliation à l'échéance anniversaire moyennant préavis de 4 mois

LOT N° 2**II.2.1) Intitulé : RESPONSABILITE CIVILE GENERALE****II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

66516000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

II.2.4) Description des prestations**GARANTIES DE BASE (ces spécifications correspondent à l'offre de base)**

- responsabilité civile pour l'ensemble des services généraux et annexes gérés par le souscripteur.
- responsabilité civile en qualité de propriétaire d'immeubles pour l'ensemble du patrimoine du souscripteur, y compris immeubles de rapport, immeubles affectés à des services annexes et toutes installations attachées à des services dont l'exploitation est confiée à des tiers par la voie d'un contrat de concession, affermage, délégation de service public ou toute autre convention, lorsque le souscripteur conserve la responsabilité de propriétaire.
- atteintes accidentelles à l'environnement
- requis civils / stagiaires et collaborateurs bénévoles
- véhicules et/ou embarcations réquisitionnés et mise en fourrière
- RC commettant/besoin du service
- lutte contre l'incendie et périls menaçant la sécurité publique
- faute inexcusable - y compris faute personnelle - et faute intentionnelle
- recours de l'état en réparation des préjudices subis par son personnel et en cas d'actes de violence (Ordonnance du 07/01/1959 - Loi du 07/01/1983 - Décret du 21/10/1983)
- vol par préposés
- responsabilités liées à l'ensemble des compétences visées par les lois de décentralisation
- responsabilité à l'égard des Président / Vice-Présidents / Conseillers communautaires

GARANTIES COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES (Le souscripteur se réserve le choix de les retenir ou non ; elles peuvent faire l'objet d'un contrat distinct si nécessaire. Ces spécifications sont facultatives et peuvent faire l'objet de variantes)

GC 1 - INDEMNITES CONTRACTUELLES au profit des Elus et bénévoles

- en cas de décès
- en cas d'invalidité totale (barème AT)
- frais de soins (y compris prothèses), de recherche, transport, de rapatriement.

GC 2 - ASSISTANCE / RAPATRIEMENT :- frais de rapatriement / retour anticipé en cas de décès d'un proche à concurrence;

rapatriement du corps d'une personne décédée des frais réels.

LES FRANCHISES (ces spécifications sont facultatives et peuvent faire l'objet de variantes)

- dommages immatériels non consécutifs
- biens confiés)
- recours de l'Etat
- lutte contre l'incendie
- faute lourde
- vol par préposés
- atteintes accidentelles à l'environnement
- tout autre sinistre matériel

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Oui

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

date d'effet : 01/01/2023. Durée du contrat: 4 ans avec faculté de résiliation à l'échéance anniversaire moyennant préavis de 4 mois.

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : PARC AUTOMOBILE

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66514110

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

II.2.4) Description des prestations

GARANTIES DE BASE (ces spécifications correspondent à l'offre de base, les niveaux de garantie ou franchises pouvant toutefois faire l'objet de variantes)

- Pour l'ensemble du parc :

RESPONSABILITE CIVILE sans limitation de somme pour les dommages corporels et à concurrence de 100 000 000 € pour les dommages matériels et immatériels

DEFENSE ET RECOURS à concurrence de 15 000 €

VOL / INCENDIE sans franchise

ASSISTANCE sans franchise kilométrique avec véhicule de remplacement

- Pour les véhicules légers (- de 3,5 T) et deux roues de 0 à 5 ans inclus :

DOMMAGES TOUS ACCIDENTS avec franchise de 300 €

- Pour les poids lourds (+ de 3,5 T) et véhicules spéciaux de 0 à 7 ans inclus :

DOMMAGES TOUS ACCIDENTS avec franchise de 800 €

GARANTIES COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES (Ces spécifications sont facultatives et peuvent faire l'objet de variantes. Le souscripteur se réserve le choix de retenir ou non cette option)

GC 1 - préposés en mission (véhicules personnels des agents et/ou des élus, utilisés pour les besoins du service)

* RESPONSABILITE CIVILE – BRIS DE GLACE, VOL et INCENDIE sans franchise - DOMMAGES TOUS ACCIDENTS avec franchise de 250 € - DEFENSE ET RECOURS – ASSISTANCE avec véhicule de remplacement

GC 2 - BRIS DE GLACES sans franchise sur l'ensemble du parc

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : Oui

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Date d'effet: 1er janvier 2023 ; Durée du contrat: 4 ans avec faculté de résiliation à l'échéance anniversaire moyennant préavis de 4 mois

LOT N° 4**II.2.1) Intitulé :** Risques statutaires**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

66512000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

II.2.4) Description des prestations

GARANTIES DE BASE (ces spécifications correspondent à l'offre de base, les niveaux de garantie ou franchises pouvant toutefois faire l'objet de variantes)

* DECES

* ACCIDENTS ET MALADIES IMPUTABLES AU SERVICE avec franchise relative de 7 jours

+ DISPOSITIONS PARTICULIERES (ces spécifications sont facultatives et peuvent faire l'objet de variantes)

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : Oui

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Date d'effet : 1er janvier 2023;Durée du contrat: 4 ans avec faculté de résiliation à l'échéance anniversaire moyennant préavis de 4 mois

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de**

la profession**Liste et description succincte des conditions :**

Pour les intermédiaires en assurance, l'attestation d'inscription à l'ORIAS,

- le pouvoir de la personne habilitée à engager la Société portant le risque, ou, s'il s'agit d'un Agent Général, une copie de son mandat.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ****III.2.1) Informations relatives à la profession****La prestation est réservée à une profession particulière**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Le marché est réservé aux entreprises d'assurances et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurances en vertu des articles L 310-1 et suivants et L.511-1 et suivants du Code des Assurances.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché****III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure**IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue****IV.1.5) Information sur la négociation****IV.1.6) Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure****IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Mardi 25 octobre 2022 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : mardi 25 octobre 2022 - 14:00

Section VI : Renseignements complémentaires**VI.1) RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES cedex 09 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Fax +33 466362786. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

Référé précontractuel (article L.551-1 du Code de justice administrative) : la procédure de passation peut faire l'objet d'un référé précontractuel jusqu'à la signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur. Référé contractuel (articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative) : après sa signature, le marché peut faire l'objet d'un référé contractuel, si le candidat a été empêché d'exercer d'un référé précontractuel selon les conditions déterminées par le code de justice administrative, dans un délai d'un mois à compter de la signature du marché si l'avis d'attribution est publié ou de six mois à compter de la signature en cas de défaut de publication de cet avis. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du marché). Recours de plein contentieux (ou de pleine juridiction) : un recours en annulation contre le marché peut être formé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du Code de justice administrative)

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

25 août 2022